

PRESTATIONS DE RESTAURATION COLLECTIVE

Annexe n°2 : Engagements relatifs à l'alimentation durable

Seuil	SOCLE MINIMUM		ENGAGEMENTS DU TITULAIRE	
	Alimentation durable	Dont produits issus de l'agriculture biologique	Alimentation durable En Valeur d'achat*	Dont produits issus de l'agriculture biologique En valeur d'achat*
20% d'alimentation durable dont 10% de BIO	20%	10%		

*Etant entendu que le taux s'apprécie en valeur d'achat HT de l'alimentation durable par rapport à la valeur d'achat HT de l'ensemble des denrées utilisées

PRESTATIONS DE RESTAURATION COLLECTIVE

--	--	--	--	--

Plan de progrès :

Seuil	SOCLE MINIMUM		ENGAGEMENTS DU TITULAIRE	
	Alimentation durable	Dont produits issus de l'agriculture biologique	Alimentation durable En Valeur d'achat*	Dont produits issus de l'agriculture biologique En valeur d'achat*
30% d'alimentation durable dont 20% de BIO	30%	20%		